

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3339)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 58

présenté par

Mme Bazin-Malgras, Mme Corneloup, M. Quentin, M. Jean-Claude Bouchet, M. Reda, M. Pierre-Henri Dumont, Mme Meunier, Mme Trastour-Isnart, M. Cordier, M. Cinieri, M. Brun, M. Sermier, M. Cattin, M. Menuel, Mme Bonnivard, M. Rolland, Mme Kuster et M. Door

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 121, insérer l'alinéa suivant :

« Enfin, un travail sera mené pour faire évoluer les déroulements de carrière des personnels relevant du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, en particulier des enseignants chercheurs et des chercheurs. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les possibilités d'avancement sont très faibles dans les carrières de l'enseignement supérieur.

26 % des maîtres de conférence partis en retraite étaient ainsi bloqués au dernier échelon de la classe normale.

Il convient donc de favoriser les évolutions de carrière des personnels relevant du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, en particulier pour les enseignants chercheurs et les chercheurs.

Le renforcement de l'attractivité de la recherche passe également par ce levier.